

GROUPE	P07	FONGICIDE
--------	-----	-----------

Fongicide APPEAR^{MC} II

COMMERCIAL

Suspension

Un fongicide pour la répression de la brûlure Pythienne du gazon

PRINCIPE ACTIF :

Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux ... 49,55%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00579% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **35743**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada Inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement.. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Peut causer une irritation oculaire minime. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui pourrait entrer en contact avec une personne ou un animal de compagnie, directement ou par dérive. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie d'entrer dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées tant avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, à moins de porter l'équipement de protection individuelle appropriée y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité), un pantalon long et une chemise à manches longues, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

APPEAR^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	P07	FONGICIDE
--------	-----	-----------

Fongicide APPEAR^{MC} II

COMMERCIAL

Suspension

Un fongicide pour la répression de la brûlure Pythienne du gazon

PRINCIPE ACTIF :

Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux ... 49,55%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00579% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **35743**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada Inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

Numéro de section

AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Directives de mélange.....	10.2
MODES D'EMPLOI SELON LES CULTURES	11.0
Gazon	11.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Peut causer une irritation oculaire minime. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui pourrait entrer en contact avec une personne ou un animal de compagnie, directement ou par dérive. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie d'entrer dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées tant avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, à moins de porter l'équipement de protection individuelle appropriée y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité), un pantalon long et une chemise à manches longues, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant

ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide APPEAR^{MC} II est un fongicide systémique qui est utilisé pour la répression de la brûlure pythienne des graminées à gazon des terrains de golf (y compris les tertres de départ et les verts), des gazonnières, des pelouses, des parcs et des espaces verts commerciaux.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada Inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Selon certaines recherches, les produits contenant des sels monopotassiques et dipotassiques

de l'acide phosphoreux peuvent augmenter l'absorption de certains métaux par les racines des plantes. Il faut donc faire attention quand on utilise des mélanges en cuve contenant des pesticides à base métallique (comme les fongicides à base de cuivre) et/ou des oligoéléments qui risquent d'être incompatibles et peuvent causer des lésions végétales.

Les sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux, qui portent souvent le nom de phosphites, sont une forme réduite des phosphates. Il n'existe **AUCUNE** preuve scientifique que les phosphites sont efficaces comme source de phosphore nutritionnel. Il faut donc faire attention de bien nourrir les plantes quand on pulvérise des phosphites. Dans les cas extrêmes où l'on utilise des phosphites sur des sols ayant un excès de sels métalliques alcalins de l'acide phosphoreux, un manque de phosphates peut s'ensuivre.

La tolérance du gazon aux sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux peut varier selon les variétés. Puisqu'elle n'a pas été vérifiée chez toutes les variétés, la confirmer chez chaque variété en se servant d'abord des sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux sur une petite échelle avant d'en adopter l'usage sur une grande échelle.

10.2 Directives de mélange

1. Remplir la cuve du pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire.
2. Verser lentement le fongicide APPEAR II dans la cuve, et agiter hydrauliquement ou mécaniquement.
3. Continuer à remplir la cuve d'eau, jusqu'au volume voulu, tout en agitant.
4. Continuer d'agiter pendant l'application.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES

11.1 Gazon

CULTURE	Gazon (y compris les pelouses résidentielles et commerciales traitées par des spécialistes de la lutte antiparasitaire)
MALADIE RÉPRIMÉE	Brûlure pythienne (<i>Pythium aphanidermatum</i>)
DOSES	104 à 250 mL/100 m ² Mélanger avec au moins 4 -10 L d'eau pour 100 m ² .
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer à traiter de façon préventive dès que les conditions sont favorables au développement de la maladie. Utiliser un taux plus élevé en cas de maladie grave.
INTERVALLE D'APPLICATION	14 jours
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	Ne pas faire plus de 8 traitements par année.
REMARQUES:	
Ne pas tondre ni irriguer les surfaces traitées tant que la bouillie n'aura pas complètement séché.	
Gazonnières et grandes surfaces : Pulvériser la solution diluée de façon à bien mouiller le feuillage.	
Ne pas laisser les animaux brouter le gazon traité. Ne pas donner les tontes de gazon traité à manger au bétail et à la volaille.	

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide APPEAR II contient un fongicide au groupe P07. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide APPEAR II et à d'autres fongicides du groupe P07. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide APPEAR II ou d'autres fongicides du même groupe P07 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie, de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide APPEAR II chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

APPEAR^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.